

Intérêt du bilan de santé dans la prise en charge du patient tuberculeux

Journée nationale Tuberculose

25 mars 2022

Dr Anne-Sophie RONNAUX-BARON

Responsable du Pôle Régional de Veille Sanitaire

ARS Auvergne-Rhône-Alpes

anne-sophie.ronnaux-baron@ars.sante.fr



**PRÉFET
DE LA RÉGION
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Aucun conflit d'intérêt

Introduction

- La tuberculose est une maladie sociale à composante médicale.
- En France, plus de la moitié des cas de tuberculoses sont déclarés chez des personnes nées à l'étranger ou en situation de précarité notamment sans domicile fixe.
- Le bilan de santé en CLAT s'inscrit dans ce contexte d'une prise en charge polyvalente de patients , en situation de précarité pour la majorité.
- Cette nouvelle mission s'inscrit dans la prise en charge concernant les réfugiés Ukrainiens (50 000 à 100 000 réfugiés attendus prochainement en France).

Les missions des centres de lutte contre la tuberculose

1. **Mettent en œuvre les enquêtes autour d'un cas de tuberculose et en assurent le suivi.**
2. **Réalisent les dépistages ciblés de la tuberculose auprès des populations à risques.**
3. **Contribuent au suivi médical et médicosocial des personnes traitées pour une tuberculose ou pour une infection tuberculeuse latente et participent à leur coordination jusqu'à l'issue de leur traitement.**
4. **Assurent gratuitement le suivi médical et la délivrance des médicaments nécessaires au traitement de la tuberculose et des infections tuberculeuses latentes des personnes éloignées des systèmes de prévention et de soins.**
5. **Assurent gratuitement la vaccination par le vaccin antituberculeux dans le respect du calendrier des vaccinations mentionnées à l'article L. 3111-1.**
6. **Réalisent des actions de prévention auprès des personnes prises en charge, en particulier l'aide au sevrage tabagique.**
7. **Proposent un bilan préventif aux populations éloignées des systèmes de prévention et de soins et proposent un accompagnement dans les démarches nécessaires à la reconnaissance de leurs droits.**
8. **Contribuent, en collaboration avec les agences régionales de santé et l'Agence nationale de santé publique, à la surveillance de la tuberculose par la déclaration obligatoire des cas et la documentation des cas de tuberculose maladie et des issues de traitement et des cas d'infection tuberculeuse latente.**
9. **Accueillent, écoutent, informent, conseillent et orientent les publics par des actions individuelles et collectives.**
10. **Promeuvent et contribuent à la diffusion des informations et bonnes pratiques professionnelles auprès des professionnels de santé intéressés.**
11. **Les centres de lutte contre la tuberculose exercent leurs missions au sein des locaux mentionnés dans la demande d'habilitation mentionnée à l'article D. 3112-8. Ils peuvent les exercer en dehors de ces derniers, le cas échéant, en coordination avec les autres structures de prévention et les associations, œuvrant sur le territoire de santé.**

- Décret n° 2020-1466 du 27 novembre 2020 relatif aux centres de lutte contre la tuberculose

A qui s'adresse le bilan de santé- prévention ?

- **Toutes personnes qui accèdent au CLAT :**
 - les personnes contacts autour d'un cas
 - les cas d'infections tuberculeuses latentes
 - les cas de tuberculoses maladies
- **De façon plus ciblée :**
 - les mineurs non accompagnés
 - les personnes éloignées du système de soin
 - les personnes qui ne bénéficient pas de la sécurité sociale
 - Les réfugiés

Les objectifs du bilan de santé

- Permettre un accès à un accompagnements aux droits des personnes
- Réaliser un point santé dans le cadre d'une prise en charge globale
- Accéder à une équipe médicale en toute confidentialité
- Bénéficier d'une information éclairée
- Bénéficier d'un bilan de dépistage
- Orienter vers une structure ressource si nécessaire

Les types de bilans de santé (1/2)

1- Liés à la tuberculose :

- les facteurs de vulnérabilité à la tuberculose
- les facteurs de risque de toxicité du traitement
- les facteurs de risque d'inobservance du traitement
- les facteurs de risque d'échec , de décès ou de rechute
- le bilan social

Les types de bilans de santé (2/2)

2- En dehors de la tuberculose

Un examen clinique général effectué par un médecin, incluant :

- une évaluation **de l'exposition à des violences physiques, sexuelles et mentales, ainsi que de leurs conséquences sur la santé** ;
- le recueil des antécédents médicaux personnels du patient, en particulier des allergies, et des consommations de tabac, d'alcool et de toxiques . Repérage précoce et intervention brève (RPIB)
- une évaluation et une mise à jour du **statut vaccinal** ;
- le **dépistage de la tuberculose** pour toutes les personnes provenant d'un pays de haute endémicité ou y ayant séjourné ;
- la proposition systématique de dépistage du VIH, du VHB, du VHC, et d'autres examens en fonction des résultats de l'examen clinique.
- Une prise en charge de la santé mentale du fait du parcours migratoire et des situations de précarités .

INSTRUCTION N°DGS/SP1/DGOS/SDR4/DSS/SD2/DGCS/2018/143 du 8 juin 2018 relative à la mise en place du parcours de santé des migrants primo-arrivants

Les orientations du bilan de santé-prévention

- Repérages précoces des addictions et leur prévention : alcool, tabac, cannabis ou autres substances
- Vérifications du statut vaccinal et rattrapage vaccinal
- Dépistage du VIH , des hépatites B et C
- Dépistage de la Bilharziose
- Bilan sanguin (numération de formules)
- Bilan hépatique
- Bilan rénal
- Prévention du diabète
- Prévention des maladies cardio-vasculaires

Comment ? Apprendre à faire

1. **Le CLAT est intégré à un pôle de Santé Publique** (consultations de vaccination, de sevrage tabagique, CeGIDD , Pass...) : prise en charge sur site au moment de la consultation ou sur RDV.

Avoir recours à un dispositif de traduction (ISM).

2. **Le CLAT est isolé** : orientation vers un centre de vaccination, de sevrage tabac, de dépistage en fonction des besoins.

Un répertoire des structures ressources est un outil incontournable.

II. - Les centres de lutte contre la tuberculose exercent leurs missions au sein des locaux mentionnés dans la demande d'habilitation mentionnée à l'article D. 3112-8. Ils peuvent les exercer en dehors de ces derniers, le cas échéant, **en coordination avec les autres structures de prévention et les associations, œuvrant sur le territoire de santé.**

Rapport annuel d'activité et de performance(1)

9. Sevrage tabagique

9.1	Nombre de consultations initiales réalisées par un médecin	
9.2	Nombre de consultations initiales réalisées par une IDE	
9.3	Nombre de consultations de suivi IDE	
9.4	Nombre d'amorces de traitements nicotiques de substitution financées par le CLAT (patch et/ou gommes)	
	<i>dont nombre de patch</i>	
	<i>dont nombre de gommes financées par le CLAT</i>	
9.5	Nombre d'orientations vers une autre structure / service (ELSA, CSAPA, autre)	

Arrêté du 29 septembre 2021 modifiant l'arrêté du 1er décembre 2010 fixant le contenu du rapport d'activité et de performance, en application des articles D. 3111-25, D. 3112-9 et D. 3121-41 du code de la santé publique

Rapport annuel d'activité et de performances(2)

10. Consultations de prévention

10.1	Nombre de personnes ayant bénéficié de consultations de prévention	
10.2	Nombre de dépistages VIH pris en charge par le CLAT <i>dont nombre de tests VIH positifs</i>	
10.3	Nombre de dépistages du virus de l'hépatite B (VHB) pris en charge par le CLAT <i>dont nombre de tests VHB positifs</i>	
10.4	Nombre de dépistages du virus de l'hépatite C (VHC) pris en charge par le CLAT <i>dont nombre de tests VHC positifs</i>	
10.5	Nombre de bandelettes urinaires prises en charge par le CLAT <i>dont nombre d'infections urinaires dépistées</i>	
10.6	Nombre de dextro pris en charge par le CLAT <i>dont nombre de résultats perturbés</i>	
10.7	Nombre de dépistages de la bilharziose pris en charge par le CLAT	
10.8	Nombre de bilans hépatiques pris en charge par le CLAT	
10.9	Nombre de Numération Formule sanguine prises en charge par le CLAT	
10.10	Nombre de bilan rénale pris en charge par le CLAT	
10.11	Autres examens de prévention pris en charge par le dépistage (justifier en commentaire)	
	
10.12	Nombre d'orientations vers d'autres services de prise en charge	

Conclusion (1/2)

Le bilan de santé-prévention assuré par les CLATs s'inscrit dans une dynamique de Santé Publique multi-partenariale :

- Hôpitaux, médecins hospitaliers
- Médecins libéraux généralistes, pneumologues et pédiatres
- PMI, médecine scolaire, universitaire, médecine du travail, médecine pénitentiaire
- Conseils départementaux et services communaux d'hygiène et de santé
- Office français de l'immigration et de l'intégration (OFII)
- Équipe mobile de lutte contre la tuberculose /SAMU social
- Acteurs médico-sociaux
- Les organisations non gouvernementales
- Les plateformes d'accueil des demandeurs d'asile
- Le Réseau National des CLAT
- Agence Régionale de Santé (ARS) et délégation départementale /ARS
- DGS, HAS, Haut Conseil de la Santé Publique, Santé publique France

Conclusion (2/2)

- Cette dynamique de Santé Publique est à créer, à développer et à entretenir.
- Une formation pour les professionnels des CLATs est à organiser : sevrage tabagique , vaccination ...
- L'actualité concernant l'accueil des réfugiés ukrainiens sur notre territoire va accélérer la mise en pratique de cette nouvelle mission des CLAT.